...ment pour faire face à la conversion de la dette ... il serait de nature à relever le crédit public ... ressources pour les travaux de colonisation. Il y a un intérêt majeur pour le métropole à faire ... crédits à son colonie naissante. Il faut lui donner le temps de s'organiser.

Le Chambre peut être assurée qu'aucune somme ... sera dépensée sans son approbation et dans ces conditions, le gouvernement lui demande de ne pas ... repousser l'article 30 à la commission du budget (Applaudissements).

M. Pourquery de Boisserin répond aux intérêts ... qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux ... engagés à Madagascar, mais qu'il ne saurait admettre la création d'une disponibilité même avec la permission du ministère des colonies de n'en user qu'après l'approbation du Parlement.

Aussi importe-t-il de réduire le nombre des obligations à créer à 25,000 au lieu de 60,000 demandées par le gouvernement.

M. Siegfried, rapporteur, combat l'amendement de M. Pourquery de Boisserin. Avec 3300 obligations on arriverait à une somme tout à fait insuffisante. Les travaux en cours et qui sont assez avancés ne pourraient être effectués. La commission du budget d'accord avec le gouvernement repousse le renvoi à la commission demandé par M. Doumergue et la réduction de l'emprunt demandé par M. Pourquery de Boisserin.

M. Delafosse insiste pour le renvoi de la commission.

M. André Lebon répète que la presque totalité de la réserve sera absorbée par la construction de la route de Tamatave à Tananarive.

M. Pourquery de Boisserin réplique que le gouvernement veut se soustraire au contrôle et à la surveillance de la Chambre.

M. André Lebon — *Je ne me suis jamais soustrait au contrôle de la Chambre* (Très bien.)

MM. Le Myre de Vilers et Charles Ferry déposent un nouvel amendement décidant que 40,000 obligations seront émises actuellement et que les autres 20,000 le seront au fur et à mesure des votes du Parlement.

M. André Lebon repousse l'amendement de M. Pourquery de Boisserin et accepte l'amendement de MM. Charles Ferry et Le Myre de Vilers. (Très bien au centre et à gauche.)

M. Doumergue demande qu'il soit statué sur sa demande de renvoi à la Commission.

La Commission et le gouvernement repoussent le renvoi à l'article 2 qui, mis aux voix est rejeté par **299** contre **226**.

L'article 2 est adopté à mains levées ainsi que la disposition additionnelle présentée par MM. Le Myre de Vilers et Charles Ferry.

Les articles 3, 4, 5 sont adoptés sans discussion.

VOTE DU PROJET

Sur l'article 5, une disposition additionnelle de **M. Delafosse**, acceptée par le gouvernement, est adoptée ainsi que l'ensemble du projet.

Une concession à Madagascar

L'ordre du jour rappelle la première délibération sur la portée de la concession à Madagascar. Le ministère des colonies s'accorde à la Société anonyme de la colonisation française à Madagascar la concession d'une route à péage pouvant être ultérieurement convertie en une ligne de chemin de fer entre Fianarantsoa et le côté de Madagascar.

M. Jaurès demande à la Chambre de remettre à plus tard la discussion de ce projet.

M. le ministre des colonies n'est pas opposé à l'ajournement de la discussion, mais il demande de fixer une date ferme, celle de jeudi en huit.

La date proposée est acceptée.

LE TRAVAIL DES INDIGÈNES

Question de M. Deville

M. Deville adresse une question au ministre des colonies qui l'accepte. Il rappelle les conditions du travail des indigènes à Madagascar. Par arrêté du général Galliéni, l'ouvrier doit, à toute réquisition, présenter un livret et s'engager au mois et doit le soumettre à la signature de son patron sinon il est considéré comme rapatrié forcé.

M. Jaurès. — C'est pire que l'esclavage. (Bruit).

M. Deville estime qu'il y a dans cette situation un danger pour le colon; il demande au gouvernement ... le décret du général Galliéni qui rétablit l'esclavage moins la fraîcheur. (Applaudissements à l'extrême gauche; protestations sur d'autres bancs.)

M. André Lebon répond qu'en matière de législation civile, on ne peut arriver du premier coup à la perfection. L'arrêté du général Galliéni est une mesure transitoire destinée à assurer avant tout la sécurité à Madagascar. (Très bien !)

Après une réplique de **M. Deville** l'incident est clos et à 6 h. 31 le président suspend la séance.

A 6 h. 50 la séance est reprise.

M. Cochery ministre des finances dépose le projet de budget pour 1897 que vient d'adopter le Sénat.

Le projet est renvoyé à la commission du budget et la séance est levée à 7 h. 05.

Physionomie de la Séance

Avec du temps et de la patience on vient à bout de tout, même des interpellations. Dieu sait pourtant si la liste en était longue ! Un bien ou la épuisée tout de même, et la Chambre n'a qu'reprendre aujourd'hui, sa véritable fonction qui est de faire des lois.

C'est l'emprunt malgache qui figurait en tête du nouvel ordre du jour. Le projet du gouvernement comportait deux articles bien distincts. D'abord la conversion de la dette de Madagascar, l'autre l'émission d'un nouvel emprunt destiné à doter notre colonie d'un outillage qui lui manque.

Certains pensaient que le gouvernement ne pouvait pas autoriser un emprunt sans consacrer d'une façon précise le gage spécial fait de son produit. *D'autres soutenaient que le régime douanier de Madagascar* est tellement défectueux que la garantie de l'État est tellement illusoire. Ces deux arguments qui résumaient toute la thèse des adversaires du projet ont été réfutés tour à tour par le rapporteur M. Siegfried et par le ministre des colonies. Tout deux ont fait valoir les avantages de la combinaison élaborée par le cabinet Bourgeois et reprise par le ministère actuel. Leur démonstration a convaincu la Chambre qui a voté le projet avec une addition fort raisonnable de M. Le Myre de Vilers à laquelle le gouvernement et la commission s'étaient ralliés de très bonne grâce.

Le ministre des colonies a eu à répondre longuement au sujet de Madagascar à une question de M. Deville, sur un arrêté du général Galliéni qui, suivant le *député socialiste, rétablirait indirectement l'esclavage.*

M. André Lebon n'a pas de peine à justifier les mesures prises par le général Galliéni, mesures transitoires qui prescrivent également les indigènes et les colons. et la Chambre a manifesté par ses applaudissements qu'elle en appréciait la sagesse.

Sur ce, la séance a été suspendue pour permettre au ministre des finances de déposer le budget dont le Sénat venait d'achever la discussion.

SÉNAT

Séance du 23 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 40, sous la présidence de **M. Loubet**, président.

M. Georges Cochery dépose le projet portant ratification de la convention conclue entre l'État et la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

Le Sénat valide l'élection de M. de Chamaillard dans le Finistère.

Le Budget de 1897

Le loi de Finances

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la loi de finances.

MM. Maxime Lecomte et Leydet expriment, sous réserve pour l'adoption du texte de la ... paragraphe de l'article 23 voté par la Chambre, portant qu'en matière de contributions indirectes ... les tribunaux seront autorisés, si les circonstances paraissent atténuantes, à modérer le montant des confiscations, sauf pour la confiscation d'objets prohibés.

L'amendement combattu par le rapporteur et le ministre des finances, n'est pas pris en considération et l'article 23 est adopté.

Sur l'article 24, qui fixe les évaluations des voies et moyens applicables aux dépenses, **M. Halgan** proteste contre la taxe militaire.

Cet impôt, dit-il, est condamné et **M. Boulanger**, qui en fut le parrain, ne saurait le défendre.

M. Boulanger. — *Je répondrai quand il le faudra.*

M. Le Cour-Grandmaison demande au gouvernement de prendre toutes les mesures pour empêcher les hommes de bourse de se soustraire aux impôts qui frappent les petits commerçants, les industriels, en un mot, tout le monde.

M. Georges Cochery. — Le gouvernement est résolu à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à la fraude.

Les articles 24 à 32 sont adoptés.

Un amendement de **M. Peytral** à l'article 33, demandant que les lois et décrets relatifs aux pensions militaires soient désormais applicables aux pensions des agents forestiers et des douaniers est repoussé, après l'observation du ministre des finances que la question devrait plutôt faire l'objet d'une loi spéciale et se promesse de faire obtenir le quart de place aux douaniers.

L'article 33 est adopté.

Les derniers articles de la loi de finances sont adoptés après le vote d'un amendement de **M. Buffet** tendant à réduire de 80 à 60 millions, au maximum les travaux à exécuter en 1897, sont par les compagnies de chemin de fer, *sous peu* l'État.

L'ensemble du budget de 1897 est adopté par 253 voix contre 17 voix.

Le Sénat s'ajourne à vendredi pour discuter l'interpellation de **M. Joseph Fabre** sur les menées du clergé breton et la séance est levée à 7 h. 14.

Les médecins avorteurs

DEUXIÈME AUDIENCE

Paris, 23 mars. — Les débats de l'affaire Boisleux-La Jarrige se poursuivent aujourd'hui à la Cour d'assises devant une salle comble. Dès le début de l'audience, la Cour entend le docteur Brouardel qui fait son rapport oral.

J'ai fait, dit-il, avec le docteur Tholinot, l'autopsie de Mlle Thompson.

Nous avons conclu à la mort par l'inflammation du péritoine.

M Boisleux nous montra la tête d'un fœtus déjà ancien, mais il ne tarda pas avouer que ce n'était pas la tête du fœtus de Mlle Thomson.

Au point de vue du curetage, M. Boisleux nous a remis une note tendant à prouver que l'opération était nécessaire. Il a reconnu ne pas avoir examiné la malade avant l'opération.

L'opinion de M. Brouardel est que Mlle Thomson a succombé, à une péritonite aiguë generale qui était la suite de perforation interne.

Boisleux répond qu'il n'y a pas eu de fièvre. Malgré l'autorité de M. Brouardel, dit-il, je ne suis pas de son avis.

La déposition de Mme Mansuy

Il se produit un vif mouvement d'intérêt quand Mme Mansuy est appelée à la barre. Voici les deux laconiques questions avec les réponses du jeune ménage avant l'opération.

L'opinion de M. Brouardel est que Mlle Thomson a succombé, à une péritonite aiguë generale qui était la suite de perforation interne.

Boisleux répond qu'il n'y a pas eu de fièvre. Malgré l'autorité de M. Brouardel, dit-il, je ne suis pas de son avis.

La déposition de Mme Mansuy

Il se produit un vif mouvement d'intérêt quand Mme Mansuy est appelée à la barre. Voici les deux laconiques questions avec les réponses du jeune ménage avant l'opération.

— Savez-vous, madame, que votre mari avait une maîtresse ?

— Oui, monsieur.

— Savez-vous les motifs qui ont poussé M. Mansuy à se suicider ?

— Oui, monsieur.

Et Mme Mansuy a l'autorisation de s'asseoir. Mais cette formalité judiciaire qui lui rappelle de cruels souvenirs l'a tellement émue qu'elle se trouve mal en quittant l'audience et qu'on doit la transporter dans le cabinet du médecin du palais.

Enfin, l'audience est levée et renvoyée à demain. Après une déposition de M. de la Tour d'Auvergne qui prend vivement à partie les deux accusés l'audience est levée.

Audience demain.

Fermeture d'une chapelle

Paris 23 mars. — On mande de Valence au *Figaro* :

Sur l'ordre du gouvernement, M. Lardin de Musset, préfet de la Drôme, a fait procéder lundi matin, à St-Vincent, à la fermeture de la chapelle des PP. Bénédictines, située quartier Saint-Joseph. Toute la police locale avait été mobilisée pour exécuter cet ordre.

TENTATIVE D'INSURRECTION à la frontière marocaine

Oran, 23 mars. — On annonce d'Oudjda que *deux criminels indigènes qui avaient obtenu* leur grâce se sont joints à une bande de turbulents pour marcher sur Oudjda.

L'amel de cette ville, prévenu à temps, a organisé le ravitaillement au moyen de nombreuses caravanes qui partant de Lalla-Marnia, sont accompagnées jusqu'à la limite de notre territoire par des spahis et des goumiers.

L'amel a fait procéder à la réfection des remparts d'Oudjda. Une batterie de 6 pièces de 80 de montagne a été mise en état.

L'attaque des tribus marocaines Beni-Snassen, des Aoud et des Mehaia paraît imminente.

Le commandant supérieur de Marnia est parti pour la province avec le personnel du bureau arabe, un escadron de spahis et deux mille goumiers.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les mesures contre la peste

A BOMBAY

Londres, 23 mars. — On télégraphie de Bombay :

« La population indigène fait une forte opposition aux mesures d'isolement nécessaires pour la peste. Les émeutes de hier et brûlé la voiture d'ambulances municipales qui transporte les malades à l'hôpital. La police arriva à temps pour empêcher une émeute. Les mahométans ont envoyé une députation demandant que les mesures d'isolement ne s'appliquent pas à eux. »

Dernière Heure

La Commission du Budget

Paris, 23 mars. — La Commission du budget s'est réunie, ce soir à 9 heures 1/2 au Palais Bourbon, pour examiner les modifications apportées par le Sénat au budget de 1897.

Après une discussion qui n'a pris fin qu'à minuit, elle a décidé de rétablir en partie les crédits qui avaient été supprimés par le Sénat, environ les deux tiers.

Deux députés en fuite

Parmi les bruits mis en circulation au sujet de l'affaire Artos, signalons celui de la disparition de deux députés qui auraient pris la fuite pour se soustraire à des poursuites certaines.

On pense quelle sensation produira cette nouvelle si elle se confirme.

Les deux députés dont il s'agit sont deux banquistes : l'un appartenant au département du centre, l'autre au du midi.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis, à la séance de ... les votes des conseillers généraux du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Sur l'article 15 de la loi de finances, relatif au mode de remboursement à l'Etat des frais d'administration des bois des communes et des établissements publics :

Ont voté *pour* : MM Bouillier, Camescasse, Dépras, Dubujet, Huguet, Lacomte, Ringot.

Se sont *abstenus* : MM. Clayes, Dupeux, Gery Legrand, Girard, Trystram.

Le Sénat a adopté par 167 voix contre 84.

2° Sur l'amendement de MM. Buisel, Barrière, Allemand et plusieurs de leurs collègues :

Ont amendement *pour* : MM. Dupeux.

« Reprendre l'article 23, voté par la Chambre des députés, en remplaçant ainsi qu'il suit le paragraphe 2 :

« En matière de contributions indirectes, mais seulement en cas de contravention aux lois concernant les boissons hygiéniques, vins, cidres, poirés, hydromels, bierres, à moins que ces boissons n'aient été exportées, les tribunaux seront dans le pouvoir de modérer le montant des amendes par application de l'article 463 sont mais antérieurs, si les circonstances paraissent atténuantes, et de modérer le montant des confiscations mais seulement sans les affaires contradictoirement jugées. »

Ont voté *pour* : MM Bouillier, Camescasse, Dépras, Huguet, Lecomte, Ringot.

Ont voté *contre* : MM Clayes, Dupeux, Gery Legrand, Trystram.

Sont *absents* : M Dubois.

Le Sénat a adopté par 122 voix contre 119.

*

Les *députés* du Nord et du Pas-de-Calais ont voté de la façon suivante, à la séance de lundi, dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Dupont et plusieurs de ses collègues (interpellations de M. Mesnil.)

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et prenant acte de la promesse de M. le Ministre de l'Instruction publique de donner aux repétiteurs une représentation égale aux Conseils académiques et au Conseil supérieur de l'instruction publique, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté *pour* : MM Aimé, Baudinot, Cochin, Cogel, Dansette, Fanien, Grave, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Loyer, Pichon, Ribot, Rose, de Rasons.

Ont voté *contre* : MM Badie, Carpentier-Ribourg, Delonchamp, Dron, Girodot, Hénet, Lamendin, Lepez, Sevoy, Sicard Mlle, Wolf Mlle.

Sont *abstenus* : M de Montalembert.

La Chambre a adopté par 294 voix contre 222.

Étaient absents par congé : MM. Dussausoy, Evrard Elisa, Jouart, Lemire, Simon Tailliandier.

Le Referendum des Instituteurs-Adjoints

Ce n'était pas sans raisons que dans un récent article sur le Referendum des instituteurs-*adjoints*, nous exprimions la crainte qu'un peu de découragement se mêlât à cette manifestation de 1016 adjoints venant affirmer qu'ils se contenteraient dans l'avenir de vieillir dédaigneux du diplôme. Il ne se passe guère de jour où nous ne recevions des lettres où certains instituteurs se plaignent de l'école, alors qu'ils ... entre plusieurs autres un très intéressant appel aux instituteurs-adjoints dont nous détachons le passage suivant :

« Nous ne serait pas longtemps pour prouver à nos collègues partisans de l'insouciance, combien ... les conditions ... dans ces circonstances ... ne pas ... ne ... ne ... ne